



## Politique de confidentialité

(À destination des salariés des entreprises adhérentes)

La présente politique d'utilisation des données personnelles vous est transmise par PRÉSANTIS dont le numéro SIREN est 779552280 situé au 4 rue Léon Sestier 38000 Grenoble, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 révisée (dite « Loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») n°2016/679.

La collecte des données personnelles dans le cadre du suivi individuel de votre état de santé obligatoire a pour but de :

- Conduire des actions de santé au travail, afin d'éviter toute altération de votre santé du fait de votre travail et ce, tout au long de votre parcours professionnel.
- Surveiller votre état de santé en fonction de votre âge et des risques inhérents à votre poste de travail, et anticipant ainsi tout risque de désinsertion professionnelle.

Le recueil de données s'effectue au cours de votre prise en charge, dans le cadre du suivi individuel de votre état de santé, au cours d'une action au milieu de travail ou à l'occasion d'un accompagnement par la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle, au sein d'une application métier.

### Les données collectées

- **Vos données d'identification** : Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, photographie (uniquement sur votre consentement), copie de la carte d'identité (recto/verso) ou autre pièce d'identité ;
- **Vos données personnelles** : Numéro de téléphone, adresse électronique et adresse postale ;
- **Vos données médicales** : Aptitude au poste de travail, date du dernier jour de travail en cas d'arrêt de travail, date de reprise du travail, motif de l'arrêt (accident du travail ou maladie professionnelle), tous les éléments en lien avec l'état de santé du salarié de l'entreprise adhérente y compris l'INS ou le numéro de sécurité sociale dans les conditions fixées par le décret n° 91-1404 du 27 décembre 1991 ou par l'article L.444-5 du code du travail, numéros attribués par les organismes d'assurances sociales.
- **Vos données professionnelles** : Poste de travail, date d'embauche, type de contrat de travail, agendas professionnels, les horaires d'entrée et de départ des locaux.

### Base légale des traitements et finalités

L'objectif de cette collecte de données est l'adhésion et le suivi individuel des salariés de l'entreprise au sein de PRÉSANTIS (SPSTI). La base légale du traitement des données étant **l'obligation légale** (missions des SPSTI), **l'exécution de l'adhésion** (l'ouverture du dossier d'adhésion, le suivi individuel des salariés, la facturation etc.), l'intérêt légitime (réalisation des enquêtes de satisfaction auprès des salariés des entreprises adhérentes).





## Destinataires des données

L'utilisation des données personnelles collectées par PRÉSANTIS est réservée à la prise en charge de votre suivi médico-professionnel.

Les informations contenues dans votre Dossier Médical Santé Travail relatives à votre santé, sont alimentées et consultées par le médecin du travail chargé de votre suivi, **et sauf opposition de votre part**, par :

- L'infirmier en santé au travail, le collaborateur médecin, l'interne en médecine du travail, et le cas échéant, par le médecin praticien correspondant.
- Les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire telle que définie par l'article L4622-8 du code du travail, n'ont accès qu'à vos informations socio-administratives, données relatives à votre poste de travail, et vos expositions professionnelles.
- Des professionnels extérieurs à PRÉSANTIS, lorsque votre prise en charge nécessite leur intervention. Ceux-ci peuvent être amenés à échanger/partager les informations nécessaires à la continuité de votre suivi médicoprofessionnel, médico-social et social.

Vous pouvez exprimer votre opposition à ce partage d'information à l'assistante médicale qui vous accueille.

### *Communication du DMST*

D'après l'art. R. 4624-45-7 du Décret n° 2022-1434 du 15 novembre 2022 relatif au dossier médical en santé au travail, en cas de changement de Service de Prévention et de Santé au Travail, et afin d'assurer la continuité de votre suivi, le médecin du travail du nouveau service compétent pourra, avec votre accord, demander la transmission de votre DMST.

Enfin, sous réserve de votre consentement, tout ou partie du contenu de votre DMST peut être ajouté à votre dossier médical partagé (DMP) et/ou transmis à votre médecin traitant, aux médecins de la sécurité sociale ou autres professionnels de santé impliqués dans votre parcours de soins, le cas échéant.

## Conservation des données

Les données à caractère personnel sont collectées pour une durée de conservation déterminée conformément aux textes en vigueur et dans la limite exclusive des finalités pour lesquelles elles sont collectées.

Conformément à l'art. R4624-45-9 du code du travail, les dossiers médicaux en santé au travail sont conservés pour une durée de **40 ans** à compter de la **date de la dernière visite** ou examen du titulaire au sein du service de prévention et de santé au travail concerné, dans la limite d'une durée de dix ans à compter de la date du décès de la personne titulaire du dossier.

Lorsque la durée de conservation d'un dossier médical en santé au travail devrait s'achever avant la durée mentionnée aux articles R. 4412-55, R. 4426-9 et R. 4451-83, la conservation du dossier est prorogée jusqu'aux échéances prévues par ces articles :





- Pour les salariés exposés à des **agents chimiques dangereux**, le dossier est conservé **50 ans** après la **fin de la période d'exposition** (C. trav. art. R. 4412-55).
- Pour les salariés exposés aux **agents biologiques**, le dossier médical est conservé pendant une période pouvant atteindre **40 ans** après la cessation de l'exposition connue (C. trav. art. R. 4426-9).
- Pour les salariés exposés à des **rayonnements ionisants**, le dossier est conservé pendant une période d'au moins **50 ans** à compter de la **fin de l'activité professionnelle** (C. trav.art. R. 4451-83), ou jusqu'au moment où le salarié a ou aurait atteint l'âge de 75 ans.

PRÉSANTIS s'efforce de mettre en œuvre les actions nécessaires afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel, et de limiter tout risque qu'elles soient endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

### Hébergement des données

L'ensemble des données concernées par les traitements sont hébergées exclusivement sur le territoire français, par la société Val Solutions 5 RUE DU VERCORS, 69007 LYON France.

Cette société fournit à PRÉSANTIS un service de haute disponibilité (redondance de l'ensemble des systèmes en temps réel) et d'un haut niveau de sécurité. Val Solutions dispose de l'agrément « hébergeur de données de santé » délivré par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés (ASIP) et est donc conforme à l'ensemble des référentiels en vigueur dans le domaine de la protection des données de santé et des données personnelles.

Ainsi PRÉSANTIS est en mesure, conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés modifiée, d'assurer à ses adhérents que toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès, ont été prises.

En particulier, en conformité avec son contrat d'hébergement avec PRÉSANTIS, Val Solutions a mis en place :

- des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données de PRÉSANTIS par des personnes non autorisées,
- des contrôles d'identité et d'accès via un système d'authentification ainsi qu'une politique de mots de passe,
- un système de gestion des habilitations permettant de limiter l'accès aux locaux aux seules personnes ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions et de leur périmètre d'activité,
- un personnel de sécurité et des dispositifs de vidéosurveillance chargés de veiller à la sécurité physique des locaux,
- un système d'isolation physique et logique des clients entre eux,





- des processus d'authentification des utilisateurs et administrateurs, ainsi que des mesures de protection des fonctions d'administration,
- dans le cadre d'opérations de support et de maintenance, un système de gestion des habilitations mettant en œuvre les principes du moindre privilège et du besoin d'en connaître,
- des processus et dispositifs permettant de tracer l'ensemble des actions réalisées sur son système d'information, et d'effectuer conformément à la réglementation en vigueur, des actions de reporting en cas d'incident impactant les données de PRÉSANTIS ».

## Droits

Conformément au RGPD, en tant que personne physique vous disposez :

- D'un droit d'accès, de modification et de portabilité de vos données. Sous certaines conditions, pour les données ne figurant pas dans le DMST, vous disposez d'un droit de limitation, d'opposition pour motif légitime et de suppression de vos données à caractère personnel. Pour user de ces droits, il suffit d'en faire la demande auprès de notre Délégué à la Protection des Données, à l'adresse suivante : [dpo@presantis.org](mailto:dpo@presantis.org)

## Plaintes

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- Par courrier postale à l'adresse : Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.
- Sur son site internet, via le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Le responsable de traitement

M<sup>me</sup> Céline FAGES, Directrice Générale

